Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-212900294-20260605-D_2026_49-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**SEANCE DU 05 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt - six le vendredi 05 juin à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mme Annie LE GUEN, Maire.

| | |
|---|---|
| En exercice | 15 |
| Présents | 15 |
| Représentés | 0 |
| Absents | 0 |
| Votant | 15 |

Sur convocation dématérialisée du 15 avril 2026

Etaient présents : Annie LE GUEN, Carole ROPARS, Bernard CREN, Hélène PLUSQUELLEC, Pierre-Yves QUILTU, Thérèse THOMAS, Sylvie HOURMAND, Jean-Yves GUEVEL, Tiphaine TROMEUR, Justine HAMON, Laurine KERANGUYADER, Fabien VEGUER, Mickael THOMAS, Romain LE COËNT, Mathis TALEC

Secrétaire de séance : Carole ROPARS

## D.2026-49 – ELECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS, CONFORMÉMENT AUX ARTICLES DU CODE ÉLECTORAL, DU CGCT, DE LOI, DÉCRETS ET CIRCULAIRES CITÉS DANS L'INSTRUCTION N°INTP2611651C DU 06 MAI 2026

Mme Annie LE GUEN, maire en application de l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT) a ouvert la séance.

Carole Ropars a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

La maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et 0 procurations et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

La maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par la maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme Thomas, Mme Sylvie Hourman et M. Mathis Talec et Romain Le Coent.

Une seule liste a été déposée nommée : **Cléden-Poher, continuité et renouveau**

Délégués titulaires :

1 – Annie Le Guen, Genre : Féminin domiciliée à 4 bouillen vras à Cléden-Poher (29270), née le 26/07/1959 à VITRÉ (35)

2 – Pierre-Yves Quiltu, Genre : Masculin, domicilié à 8 bis belle vue à Cléden-Poher (29270), né le 14/06/1989 à CARHAIX-PLOUGUER (29)

3 – Carole Ropars, Genre : Féminin, domiciliée à 29 place de l'église à Cléden-Poher (29270), née le 07/09/1977 à VITRY-SUR-SEINE (9)

Délégués suppléants :

1 – Bernard Cren, Genre : Masculin, domicilié à 9 Park ar Porz à Cléden-Poher (29270), né le 21/11/1973 à BREST (29)

2 – Sylvie Hourmand, Genre : Féminin, domiciliée à 4 cité des bruyères à Cléden-Poher (29270), née le 27/09/1962 à CARHAIX-PLOUGUER (29)

3 – Mathis Talec, Genre : Masculin, domicilié à Le Lann à Cléden-Poher (29270), né le 09/12/1996 à MORLAIX (29)

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-212900294-20260605-D_2026_49-DE

**Résultats de l'élection**

| | |
|---|---|
| **a.** Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | **0** |
| **b.** Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) | **15** |
| **c.** Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | **0** |
| **d.** Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau | **0** |
| **e.** Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)] | **15** |

**La liste : Cléden-Poher, continuité et renouveau obtient___15 voix.**

La maire a proclamé élus délégués les candidats de la liste dans l'ordre de présentation, il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats de la liste dans l'ordre de présentation.

La clôture du procès-verbal, dressé et clos le 05 juin 2026 à 20 h 50 minutes, a été, après lecture, signé par la maire et par les autres membres du bureau et par le secrétaire.

La secrétaire de séance,
Carole ROPARS

Le 08 juin 2026
Pour extrait certificat conforme
La maire,
Annie LE GUEN

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

.